



AVIS DE COURSE

REGATE DE BASSIN NORD

OPTIMIST, ILCA et IND

Dimanche 12 Novembre 2023
Organisées par l'ASPTT LA ROCHELLE
Esplanade Saint Jean d'Acre

Grade 5 B Baie de La Rochelle

PREAMBULE

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs. trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 - les prescriptions nationales
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.3 Les IC sont les IC type de la ligue. Les annexes seront disponibles en version sur le tableau officiel

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse ; <http://asptt-voile-larochelle.fr/naviguer-a-lannee/regates-resultats-et-avis-de-course/>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

L'accès au site de la compétition et la participation à l'ensemble de la manifestation est soumis aux prescriptions sanitaires.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes Optimist, D1 et D2, ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7, IND dériveurs

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

· la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

· la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur http://asptt-voile-larochelle.axyomes.com/client/regate_1.php

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits. Il n'y aura pas d'inscription sur place

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :droits à payer

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 04 Novembre minuit	Droits après le 04 Novembre minuit
Toutes	10€ par coureur	14€ par coureur

- Passée cette date, la possibilité d'inscriptions sera à la discrétion du club, sous réserve que le dossier soit complet, et au tarif majoré de 14 €

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile. Inclure d'autres informations applicables liées à la publicité.

7 CATEGORIES

Minimes / Cadets : coureurs nés en, 2012,2011, 2010 et 2009.

Benjamins : coureurs nés à partir de 2013

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : **par les accompagnateurs référents**

date	de	à
Dimanche 12 Novembre	10h00	11h30

11h30 : Briefing entraîneurs devant le club

8.2 Nombre de courses :

Nombre de courses maximum : 06

8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **13h30**.

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16H30

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Un contrôle de jauge peut avoir lieu à tout moment, sur l'eau ou à terre.

11 LIEU

Baie de la Rochelle

12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construits, trapèze et trapèze IODA

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 n'est pas modifiée. La pénalité de 2 tours est maintenue

14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- ➔ Les 3 premiers garçons et les 3 premières filles en Minimes et en Benjamins, en D1 et D2
- ➔ Le premier garçon et la première fille minimes 1ère année (nés en 2012).
- ➔ Le premier garçon et la première fille benjamin(e)s 1ère année (nés à partir de 2014)
- ➔ Les 3 premiers garçons et les 3 premières filles en IND
- ➔ Les 3 premiers garçons et les 3 premières filles en ILCA 4

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter l'école de voile Asptt : 05 46 34 18 87.

ANNEXE ZONE DE COURSE

